

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**9 JUILLET 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Désaffectation –  
déclassement et cession de  
la parcelle AT 1371  
(anciennement AT 907)**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juillet 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juillet 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====  
L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX\*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU\*\*, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

\*\*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

**Avait donné procuration :**

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Monsieur PIVERT  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 15 E 04

**OBJET** : DÉSAFFECTATION – DÉCLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE  
AT 1371 (anciennement AT 907)

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2013, la Ville a mis en place une démarche partenariale avec les bailleurs sociaux dans le domaine du logement.

La première convention de partenariat a ainsi été signée en novembre 2013 entre la Ville et la société France Habitation pour un objectif de réalisation de 150 logements locatifs sociaux. Ce protocole prévoit la cession de la parcelle AT 907 à France Habitation, objet de la présente délibération.

Afin de mettre en œuvre ce projet, par délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer la demande de division de la parcelle de la manière suivante :

- La partie inférieure de AT 907 donnant par ailleurs sur la rue Saint Léger, sera conservée par la Ville en vue d'y aménager les liaisons piétonnes sur le parcours du ru de Buzot, à ciel ouvert, le long de jardins potagers et d'agrément. La division ayant été prononcée, cette parcelle est alors renommée AT 1372 d'une superficie de 1 026 m<sup>2</sup>.
- La partie supérieure de celle-ci pour la construction de 40 logements sociaux et d'un local d'activité de 150 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée par France Habitation, afin de restructurer l'angle du Boulevard de la Paix et du Boulevard Berlioz. La division ayant été prononcée, cette parcelle est alors renommée AT 1371 d'une superficie de 2 324 m<sup>2</sup>.

La parcelle AT 1371, propriété de la Ville, accueille aujourd'hui une portion du parc de stationnement dit « sous le viaduc ». Afin de compenser la perte de stationnement dans le secteur, le parc de stationnement sera étendu à proximité du centre des services fiscaux.

Pour pouvoir mener à bien la cession de la AT 1371 à France Habitation, la parcelle a été interdite au stationnement et clôturée le 03 juillet.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- constater la désaffectation de la parcelle AT 1371
- prononcer le déclassement de la parcelle AT 1371
- approuver la cession de la AT 1371 à France Habitation au prix de 1 713 000 €
- autoriser Monsieur le Maire signer tout document nécessaire à cette cession

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL votant contre,

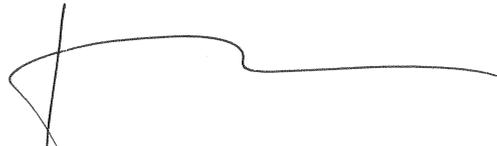
CONSTATE la désaffectation de la parcelle AT 1371,

PRONONCE le déclassement de la parcelle AT 1371,

APPROUVE la cession de la AT 1371 à France Habitation au prix de 1 713 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye